

M. HANBURY: Monsieur le président, je désire suggérer aux directeurs de la marine marchande de l'Etat qu'à la prochaine séance, qui aura lieu l'an prochain, ils nous fournissent, s'il leur est possible, des statistiques des produits exportés et importés par la ligne des Antilles. Je pense que cela nous serait très utile.

Le PRÉSIDENT: Je ne crois pas que ces détails se trouvent sur les connaissements.

M. McLAREN: C'est l'affaire de personne autre que l'expéditeur et l'importateur. C'est un renseignement qui n'est divulgué qu'à la douane et qui paraît ultérieurement dans le rapport. La compagnie maintient toujours une discrétion absolue concernant les marchandises qu'ils expédient.

Le PRÉSIDENT: Il serait très difficile d'obtenir pareil renseignement d'une ligne de navigation quelconque.

M. DUFF: Faut-il une proposition pour faire adopter ces crédits?

L'hon. M. MANION: Ce sera dans notre rapport.

M. DUFF: Alors, je propose l'adoption des crédits concernant les navires nationaux du Canada et la marine marchande de l'Etat, au montant de \$1,343,500.

Le PRÉSIDENT: Voudriez-vous mettre dans votre proposition les trois crédits, savoir: les navires nationaux du Canada, la Loi des taux de transport des marchandises dans les provinces Maritimes, et la marine marchande de l'Etat?

M. DUFF: Non, les deux seulement, monsieur.

L'hon. M. MANION: De l'autre côté se trouvent les crédits relatifs à la Loi des taux de transport des marchandises dans les provinces Maritimes?

M. DUFF: Ces crédits ne sont-ils pas statutaires?

M. POWER: Il faut qu'ils viennent devant la Chambre pour discussion.

M. DUFF: Je propose que le Comité approuve et recommande au Parlement les deux crédits suivants: \$588,500 à la *Canadian Government Merchant Marine, Limited*, et \$755,000 à la *Canadian National (West Indies) Steamships, Limited*.

Le PRÉSIDENT: Il s'agit des crédits nos. 381, 382, 379 et 380.

M. DUFF: Non, je pense qu'il n'y en a que deux.

L'hon. M. MANION: Les employés supérieurs m'informent que l'an dernier on a adopté les quatre.

M. GEARY: Ceux-là sont des crédits destinés à combler des déficits.

M. DUFF: Oui, j'ai raison, monsieur le président. Nous ne nous occupons pas des crédits relatifs à la Loi des taux de transport dans les provinces Maritimes.

L'hon. M. MANION: Les employés supérieurs affirment qu'on l'a fait l'an dernier.

M. SMART: Voici l'ordre de renvoi de la Chambre:

*Ordonné:* Que l'examen des crédits concernant les navires nationaux du Canada et la Loi des taux de transport des marchandises dans les provinces Maritimes, présentés à la Chambre le 13 avril, soit renvoyé au Comité des chemins de fer et de la marine marchande possédés, exploités et contrôlés par l'Etat, et que l'ordre de renvoi de ces crédits au Comité des subsides soit annulé.

M. GEARY: Je ne pense pas qu'ils nous soient jamais renvoyés pour rapport et adoption.

M. SMART: Le Comité doit faire un rapport à la Chambre sur toute affaire qui lui est renvoyée.